



## Décès de ma soeur et de ma mère succession

Par **dherville**, le **21/12/2015** à **10:39**

Ma mère et ma soeur étant décédée, ma nièce nous réclame sans arrêt des factures, des relevés etc, est-ce utile de prouver au notaire que j'ai subvenue aux besoins alimentaires de ma soeur et de ma mère pendant des années? ma soeur étant au chômage et ma mère ne touchant rien?

Par **catou13**, le **21/12/2015** à **11:39**

Bonjour,  
Votre nièce fait elle ces réclamations dans le cadre du règlement de la succession par le Notaire ? Pourquoi ? Demandez vous le remboursement de ces sommes à la succession ou au contraire votre nièce demande que certaines dépenses sur les comptes des défunt(e)s soient justifiées ?

Par **dherville**, le **21/12/2015** à **21:14**

je ne demanderai pas le remboursement des sommes pour les besoins alimentaires de ma mère et de ma soeur si ma nièce demande que certaines dépenses soient justifiées' exemple demander par trois fois à l'entrepreneur les mêmes factures,demander également combien coutaient les couches et voir les preuves d'achat? etc le moindre détail est demandé.

Par **catou13**, le **22/12/2015** à **11:19**

Bonjour Dherville,  
N'adressez de justificatifs qu'au Notaire et s'il vous les demande par courrier.